

## Conseil général du 18.9.2018

### Réponse à la question orale de M Friche

#### Synergie à propos du désherbage

Monsieur le conseiller, comme vous j'ai appris que la commune de Delémont s'est équipée d'une machine à désherber fonctionnant à l'eau chaude sous pression.

Une même machine a été acquise par une entreprise de jardinerie de Vicques et peut être louée si besoin. Les voyers de la commune de Courroux s'en servent depuis peu de temps et ont une petite expérience de son utilisation et de son efficacité.

Il s'avère que ce n'est pas une solution miracle. Une intervention raisonnable ne permet pas assurément de faire périr la plante indésirable et si l'on insiste longuement l'eau à 140 degrés fait fondre le bitume et occasionne des dégâts. Note voyer chef, en a parlé avec les voyers des communes de Courroux et Delémont. Pour Delémont le recul nécessaire n'est pas encore là. A Courroux il en ressort qu'il faut deux hommes pour les interventions et le besoin de repasser six semaines après, lorsque les plantes repoussent, est resté. L'avantage par rapport aux interventions mécaniques n'est donc pas prouvé. Nous restons à l'affût des solutions miracles et l'utilisation d'une telle machine pourrait être utile seulement dans certains cas très ciblés.

Sachez pour terminer que la voirie de Val Terbi n'utilise pas de désherbants sur les voies publiques.

Merci de votre attention